

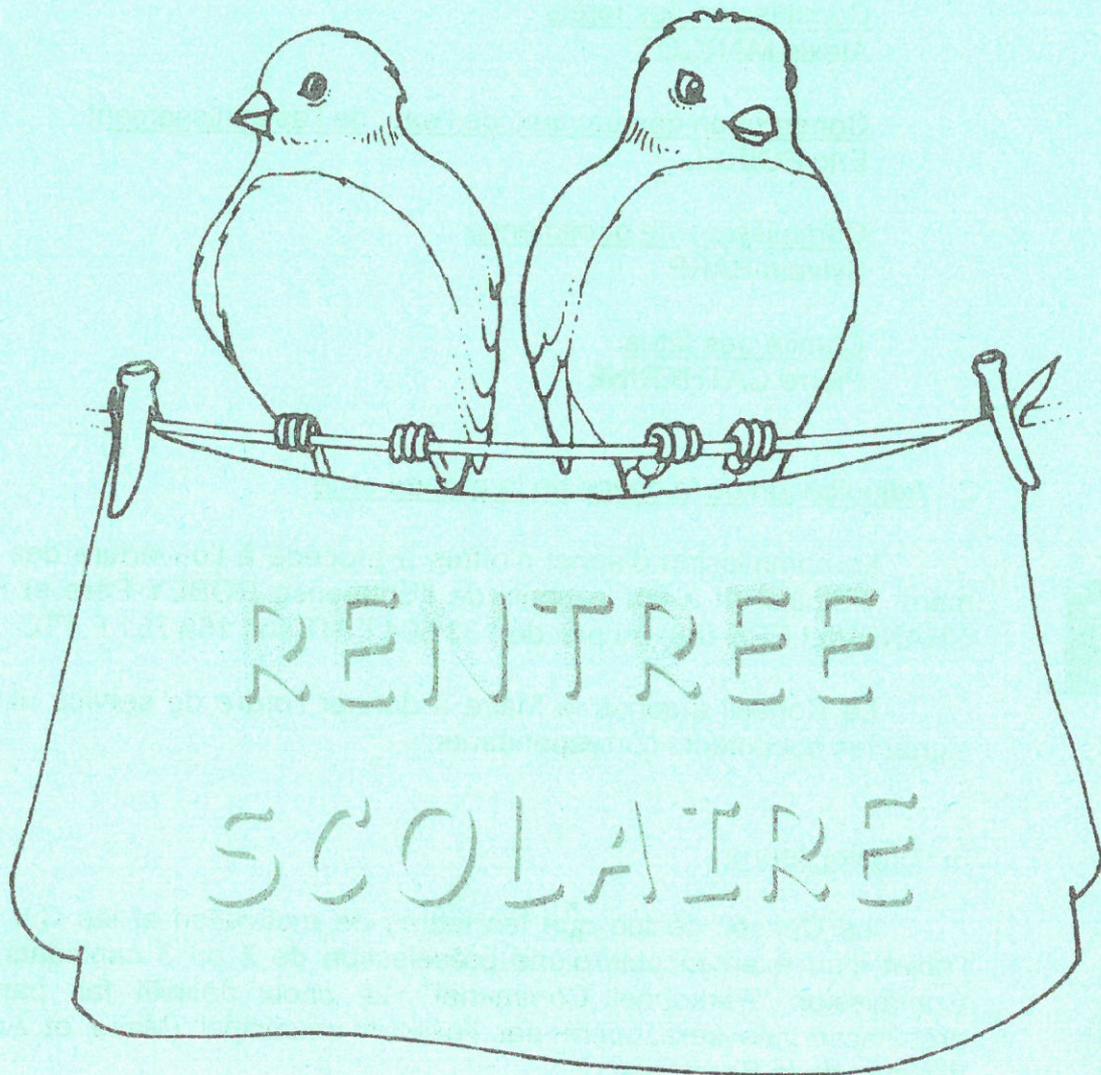
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

AOUT - SEPTEMBRE 2001 N°403



EN DIRECT DU CONSEIL

Dernière réunion avant les vacances le vendredi 20 juillet à 20h30.

Excusés : Mesdames Viviane MICHEL, Marie-José COMTE, Sophie VALANCE et Monsieur Michel POIREL.

Les points ci-après inscrits à l'ordre du jour, ont été traités :

1. Démission de Monsieur Sébastien RONQUY

Le Maire donne lecture de la lettre que lui a adressée Monsieur RONQUY lui faisant part de son prochain départ de THIAVILLE et de sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal. Le Maire a accepté cette démission et invite les élus à procéder au remplacement de Monsieur RONQUY dans les commissions où il siégeait.

. Commission d'appel d'offres :
suppléant : Alexis MARCOT

. Commission des forêts :
Alexis MARCOT

. Commission des travaux, de l'eau, de l'assainissement :
Eric POIREL

. Commission vie quotidienne :
Sylvain BARP

. Comité des fêtes :
Pierre CATHERINE

2. Adjudication de la chape de la grande salle

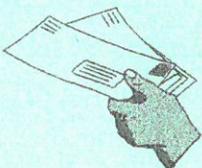
La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le mardi 17 juillet et a fait le choix de l'Entreprise ROBEY Père et Fils de GRANDVILLERS (88) au prix de 133 504 F HT soit 159 761 F TTC.

Le Conseil autorise le Maire à donner l'ordre de service utile et à signer les documents correspondants.

3. Emploi Jeune

Le Conseil décide que les lettres de motivation et les C.V. feront l'objet d'un examen puis d'une présélection de 2 ou 3 candidats par la Commission "Personnel Communal". Le choix définitif fait parmi les présélectionnés sera opéré par l'exécutif municipal (Maire et Adjoints) assistés de la Secrétaire.

Embauche prévue le 15 septembre si possible.



Fonctions à assurer : surveillance, maintenance, réparations sur le réseau d'eau, d'assainissement, des fontaines, sur l'environnement en général et la forêt en particulier, avec sensibilisation des scolaires. Bac +2 et permis de conduire indispensable.

Le résiduel financier à la charge de la commune sera très faible compte tenu des aides des divers partenaires : Etat, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseils Régional et Général.

4. Demande de subvention forêts

La commune dispose de 24 parcelles forestières disséminées sur le territoire de THIAVILLE SUR MEURTHER, de petites dimensions ce qui explique leur non soumission au régime forestier et à la gestion ONF.

14 de ces parcelles boisées, représentant au total 7 ha 99 a et 3 ca de superficie.

Ces parcelles n'étant pas soumises d'une part, n'étant pas classées "privées" puisque communales d'autre part ne bénéficient d'aucune aide financière semble t il.

La situation très précaire des finances communales à partir de 2002 ne permettra pas d'envisager leur nettoyage et moins encore leur reboisement. Face à cette situation exceptionnelle les élus sollicitent pour ces 14 parcelles une aide exceptionnelle et chargent le Maire de constituer le dossier utile.

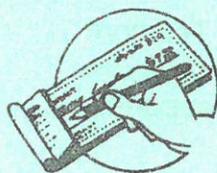
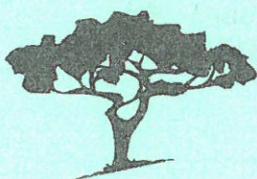
5. Rapport annuel sur l'eau

Le Maire remet à chaque élu le rapport annuel sur le fonctionnement et le prix du service de l'eau et en annexe de l'assainissement et des fontaines.

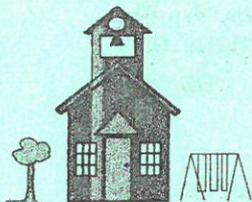
Le Conseil donne acte de cette information.

6. Remboursement

Le Conseil décide le remboursement de la somme de 182 F à Madame Carole SCHMIDT, Secrétaire de Mairie, qui a dû être versée à la Sous Préfecture, pour obtenir la carte grise de la camionnette. Cette somme ne nous avait pas été indiquée par les services fiscaux que nous avons consulté préalablement pour obtenir de la Perception le montant à régler.



7. Ecole



Le Maire donne lecture de la lettre du 28 juin 2001 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui confirme le maintien des 3 classes à la rentrée de septembre dans notre école.

8. Versement aux Sapeurs Pompiers



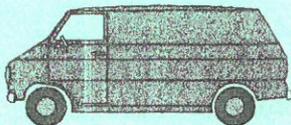
De 1997 à fin 2000, le Service Départemental d'Incendie et de Secours versait directement à la commune le montant revenant aux Sapeurs Pompiers pour leurs interventions et les manœuvres à charge pour la commune de reverser ces sommes aux Pompiers. Depuis 2001, les sommes dues sont versées directement par le SDIS aux Pompiers et il convenait de régulariser définitivement la situation antérieure au 31/12/2000. Le Conseil charge le Maire de faire rembourser 7 311, 70 F aux Pompiers.

9. Parcelles communales du Pré de la Scie



Le CEBTP choisi par la commune sur appel d'offres a effectué les analyses de sol utiles et conclut que le "bon sol" est à environ 2 mètres à 3 mètres de profondeur. Le coût de cette étude est de 21 528 F TTC. Compte tenu de la surface de chaque parcelle (1 200 m²), le Conseil maintient le prix de vente de chacune d'elle à 62 000 F, ce prix restant particulièrement attractif.

10. Assurance camionnette



Les élus examinent les diverses propositions reçues et font le choix de la Société AXA, 34 rue Denfert Rochereau à 88110 RAON L'ETAPE.

11. Informations diverses



- Affouages : Ils seront effectués par Monsieur PUREL, Société "La Verdurette" de NEUFMAISONS comme prévu. Monsieur PUREL livrera les affouagistes au fur et à mesure du façonnage des stères, à partir du mois d'août.

- Téléphonie : La modification est demandée à France Telecom pour le Secrétariat et les locaux « Mairie ». Par ailleurs, pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, trois appareils obligatoirement fixes seront installés dans les locaux ci-après :

1 Salle St Joseph, 1 au Foyer Rural, 1 Grande Salle.

Ces appareils permettront d'appeler les services d'urgence et de secours uniquement.

Par ailleurs, un appareil également limité aux seuls appels d'urgence et de secours sera installé à l'Annexe du Foyer Rural sur l'actuelle ligne de l'école, afin d'éviter de souscrire un abonnement



supplémentaire. Bien sûr, les enseignants et le personnel communal, à l'aide d'un code confidentiel, pourront accéder à l'ensemble du réseau.

Pré de la Scie

Afin de prévoir l'avenir, profitant des opérations d'aménagement foncier, le Pré de la Scie sera borné afin de permettre dans les prochaines années une chaussée de 5 mètres et 2 trottoirs de 1m50 chacun de part et d'autre de la chaussée. Le domaine public communal est suffisant à cet effet et pour les constructions à venir, il ne sera pas nécessaire de recourir à la cession gratuite par les propriétaires riverains d'une partie de leur terrain.



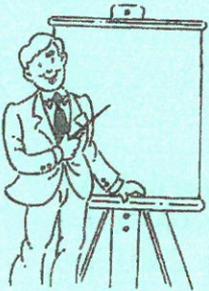
Gaz

Les travaux de la pose des conduites d'alimentation rue des Vosges, de la Gare, de l'Eglise, d'Alsace sont en cours et constituent la 1^{ère} tranche. Arrivée du gaz prévue fin septembre/début octobre 2001.

Une seconde tranche comprenant les rues de la Libération, du Moulin, de Fagnoux est prévue en 2002. Pour les autres rues non citées, la desserte sera fonction du nombre d'habitants sollicitant le branchement. Si GDF estime l'opération rentable, il fera. En cas inverse, il ne fera pas.

Assainissement

La commission d'appel d'offres ayant déclaré la consultation infructueuse (1 seule réponse et 20% au-dessus de la prévision financière), une seconde consultation est en cours. La commission d'appel d'offres se réunira à cet effet le 10 août. Espérons avoir plusieurs réponses pour cette dernière tranche (à priori) qui concerne la déconnexion et la neutralisation des fosses septiques.



Chemin de défruitement, au-dessus de la 2X2 voies vers RAON

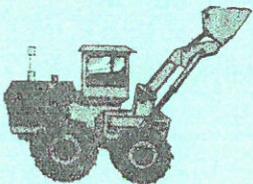
La remise en état de ce chemin par la DDE et à ses frais ne peut être effectuée tant que les grumes stockées le long de ce chemin n'ont pas été enlevées. L'Adjoint chargé des travaux intervient en ce sens.

Dernière minute : les grumes sont enlevées et la DDE est prévenue pour que soient réalisés les travaux.

Tractopelle

La formation indispensable et l'obtention du Certificat d'Aptitude à Conduire ces engins (C.A.C.E.S.) ne pourra avoir lieu qu'à partir du mois de septembre. Une personne au moins sera à former (environ 20.000F).

Par ailleurs, le Maire est chargé d'assurer le dit engin dès que possible.



Sénatoriales

Le Conseil se réunira le 31 août impérativement à 18 heures pour élire 3 délégués qui devront se rendre à NANCY le dimanche 23 septembre pour procéder à l'élection des sénateurs. Il y aura aussi 3 suppléants à élire. Par ailleurs, le Conseiller Général est électeur de plein droit.

Sol de la Grande Salle

Un revêtement multi activités est proposé à la Municipalité. La commission des travaux, accompagnée de l'architecte, se rendra à SOULTZ en Alsace le 13 septembre pour visiter une salle polyvalente équipée de ce système et dialoguer avec cette Municipalité. A l'issue de cette visite, (et d'autres renseignements éventuels à recueillir) une décision de principe sera prise de faire ou pas, après examen financier.



Bruits de voisinage

Une fois encore, ce problème de société est évoqué. Il est demandé à tous les habitants de faire preuve de civisme et d'éviter au maximum les bruits et nuisances sonores inutiles et, dans les cas rares où il n'est pas possible de les éviter et de respecter les jours et heures prévus par l'arrêté préfectoral déjà publié et rappelé dans le présent bulletin, de les limiter à l'urgence.

Davantage de tolérance, de compréhension et des respect mutuel doivent permettre entre gens responsables et de bonne compagnie à dégager un consensus acceptable par tous. Merci d'avance des efforts faits en ce sens.

Séance levée à 1 heure 45

EN DIRECT DU CONSEIL

Les élus étaient réunis le 31 août à 18 heures (date et heure fixées par le Préfet) pour procéder à l'élection des délégués de la commune qui seront chargés d'élire les sénateurs le dimanche 23 septembre 2001 à NANCY.

Une 2^{ème} séance a suivi immédiatement pour examiner divers dossiers.

Excusés : Mmes MICHEL Catherine, COMTE Marie-José, M MARCOT Alexis. Mme GEORGES Evelyne arrive pour la 2^{ème} séance vers 19 heures ;

1ERE SEANCE : SENATORIALES (Election des délégués de la commune)

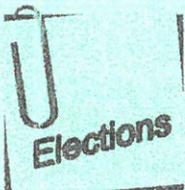
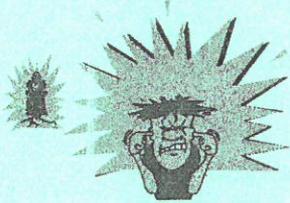
Le bureau de vote est constitué en application des dispositions prévues. A savoir :

Président : M. JACQUEL Michel
 2 conseillers les plus âgés : M. CATHERINE Pierre
 M. GEORGES Michel
 2 conseillers les plus jeunes : Mme VALANCE Sophie
 M THIRIET Dominique

Mme VALANCE Sophie est élue secrétaire.

Ont obtenu au 1^{er} tour et à l'unanimité des présents (10 voix sur 10)

GEORGES Michel POIREL Michel THIRIET Dominique	}	élus comme délégués titulaires
------------------------------------------------------	---	--------------------------------



VALANCE Sophie
 GEORGE Dominique
 MICHEL Viviane

} élus comme délégués suppléants

Ainsi, ces « grands électeurs » titulaires et suppléants (s'il y a lieu) se rendront à NANCY le dimanche 23 septembre pour participer à l'élection des 4 sénateurs meurthe et mosellans.

Nota : Michel JACQUEL est grand électeur d'office en sa qualité de Conseiller Général.

2EME SEANCE

1. Assainissement

A la suite du 1^{er} appel d'offres déclaré infructueux par la commission communale, une nouvelle consultation a été organisée, en liaison avec la DDE. Les membres de la commission d'appel d'offres étaient donc à nouveau réunis le 10 août 2001 et ont procédé à l'ouverture des plis.

Pour mémoire, estimation DDE : 130.395 Euros soit 855.335F HT (1.022.980F TTC)

Offre PRESTINI : 162.065 Euros soit 1.063.077F HT (1.271.144F TTC)

Offre CHIARAVALLI : 131.618 Euros soit 863.357F HT (1.032.575F TTC)

La commission a déclaré l'entreprise CHIARAVALLI adjudicataire et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer en conséquence le marché utile.

Cette phase de travaux (la dernière en principe) consiste pour l'essentiel à déconnecter divers ensembles autonomes d'assainissement pour obtenir une qualité des eaux usées avant traitement conforme aux obligations fixées dans la convention signée entre la Commune, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Le choix des immeubles à déconnecter sera effectué prochainement et tiendra compte de la qualité de fonctionnement de l'installation, de sa situation dans la parcelle, du coût des travaux, etc...

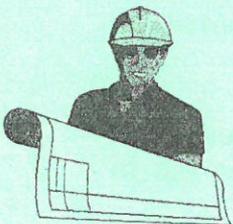
Les maisons dont les installations ne fonctionnent plus ou celles qui se rejettent directement à l'égout sans installation ne sont pas, à priori, concernées.

2 Souvenir Français

Le Conseil renouvelle l'adhésion de la Commune au Souvenir Français du canton de BACCARAT.

3 C.E.S. et C.E.C.

La Sous Préfecture nous a fait part des nouvelles mesures concernant les primes éventuellement versées aux employés communaux en contrat C.E.S ou C.E.C.. Le Conseil autorise le Maire à procéder aux régularisations utiles.



4 Emprunts souscrits au Crédit Agricole

A la demande de la Banque, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Euro, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat global de conversion et à régler, s'il y a lieu, les modalités pratiques s'y attachant.

5 Tractopelle

Le Conseil autorise le Maire à organiser une mise en concurrence pour assurer le tractopelle et rechercher le meilleur prix.

6 Droit de préemption

Deux dossiers étaient à examiner :

- Vente d'un immeuble rue du Moulin par les parents en faveur de leur fils, d'une part,
- Vente à un agriculteur de MERVILLER de 4 petits terrains provenant de la succession BALLAND/CLAPERON

Pour ces 2 dossiers, les élus décident de ne pas préempter.

7 Eglise. Commission de Sécurité

A la suite du passage de la commission à l'église et des prescriptions faites, le Conseil décide :

- ① concernant la pose d'une ferme porte à la chaufferie : achat du ferme porte et pose par l'Atelier communal
- ② Concernant la pose d'un téléphone fixe et malgré la présence de la cabine téléphonique à pièces à 10 mètres : pose d'un appareil salle St Joseph avec appel limité aux seuls numéros d'urgence, par France Telecom.
- ③ concernant le chauffage : vérification du renouvellement d'air de l'édifice.
- ④ vérification des installations électriques (immédiatement puis tous les 3 ans).

Le Conseil décide pour les points ③ et ④ d'organiser une mise en concurrence des Organismes agréés et charge le Maire des formalités utiles.

8 Forêts

Le Conseil sollicite une aide financière de l'Etat pour le nettoyage des parcelles boisées non soumises au régime ONF et détruites par la tempête du 26/12/1999.

Il charge le Maire de constituer le dossier utile.

9 Mousse en forêt

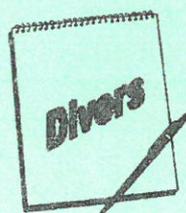
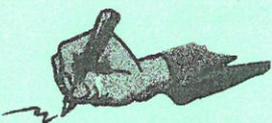
Le Conseil ne réserve pas une suite favorable à une demande d'autorisation de ramassage de mousse, un contrat ayant été passé avec un habitant de LACHAPPELLE, depuis plusieurs années déjà.

10 Informations diverses

Le point des travaux de la grande salle est fait et malheureusement de nouveaux retards, dus aux entreprises, sont enregistrés.

Une remise en état provisoire du Chemin de Grandrupt devrait être réalisée en septembre.

Le Maire et les Adjointes répondent aux questions
Séance levée à 21 heures.



TERRAINS A VENDRE



Les options prises n'ayant pas été confirmées, la commune remet en vente deux parcelles identiques (1241 m²) comme terrain à bâtir.

Prix : 62.000 Francs chacune

Branchements eau et assainissement réalisés

EDF, voirie présents

Etude de sol fournie

Priorité sera donnée aux acquéreurs qui s'engageront à scolariser leur(s) enfant(s) à THIAVILLE.

LA VIE DU VILLAGE



Mariage

Nous apprenons le prochain mariage qui sera célébré dans notre commune le 20 Octobre 2000 à 16 heures , de Monsieur Stéphane JOB, conducteur routier domicilié 5A rue de Lorient à RAON L'ETAPE avec Mademoiselle Virginie RUYER, Secrétaire, domiciliée 13A rue des Vosges à THIAVILLE SUR MEURTHER.

Décès

Le 3 août 2001 est décédé à RAON L'ETAPE Monsieur Pierre ROMAC. Il avait 89 ans et était domicilié 3, rue de Bellevue. A sa famille dans la peine nous présentons nos sincères condoléances.



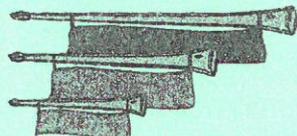
Le 12 septembre 2001 est décédé à NANCY Monsieur Marcel MARCHAL. Il avait 69 ans et était domicilié 5, rue des Vosges. A sa famille dans la peine nous présentons nos sincères condoléances.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

30 septembre : Fête du Sport au Foyer Rural – Comité des Fêtes

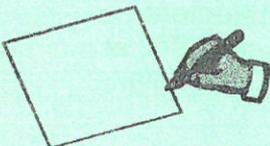
13 ou 14 octobre : Opération Brioches de l'Amitié – A.E.I.M.

27 octobre : Moules Frites au Foyer Rural - RCM



TRAVAUX GAZ DE FRANCE

Ils seront bientôt terminés. Avez-vous envoyé votre demande de branchement si vous êtes intéressés, afin de bénéficier des 50% de réduction ? Après, il sera trop tard.

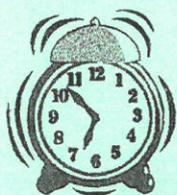


OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte avec présence d'un adjoint les mardis et vendredis de 18h à 19h.

Par ailleurs, pour les affaires administratives courantes, le Secrétariat est ouvert de 8h30 à 11h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis non fériés et les mercredis non fériés de 8h30 à 10h30.

Il est précisé par ailleurs que le Maire et les Adjointes peuvent recevoir sur rendez-vous préalablement demandé à la Secrétaire (☎03.83.71.41.73).



CLIN D'OEIL



- "Un homme un peu dur d'oreille s'assied sur un banc dans un parc. Le gardien arrive en courant et lui dit :
 - Attention, monsieur, on vient de repeindre ce banc il y a moins d'une heure !
 - Comment ?
 - Euh, en vert !"

- "Un petit garçon rentre à toute allure du jardin où il jouait avec sa catapulte.
 - Maman, maman ! fait-il en criant, toi qui te demandais quand tu allais faire connaissance avec les nouveaux voisins, je peux te dire que c'est pour dans deux minutes !"

- "- Papa, papa ! Donne-moi vite cinq francs, s'il te plaît ! C'est pour donner à une vieille dame.
 - C'est vraiment généreux de ta part de vouloir aider une vieille dame. Mais où est-elle ?
 - Au coin de la rue, papa, elle vend des glaces !"

- "Après deux ans de croisades, un chevalier rentre au château et ôte enfin son armure.
 - Oh, chéri ! s'exclame sa gente dame, comme tu es bronzé !
 - Mais non, fait le chevalier. C'est la rouille...."

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Si vous désirez vous informer sur les prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, obtenir des renseignements personnalisés sur votre dossier ou une attestation de paiement.... Pour toutes ces démarches, une Conseillère Caf vous accueille les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 9h30 à 11h45 au Centre Médico-social, Parc Michaut à BACCARAT.



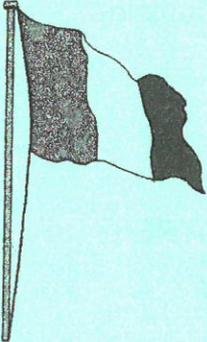
Les prochaines permanences sont prévues les mardis 9 et 23 octobre, 13 et 27 novembre et le 11 décembre.

SOUVENIR FRANCAIS

LE SOUVENIR FRANCAIS UN DEVOIR – DES MISSIONS

Qu'est-ce que le "SOUVENIR FRANÇAIS" ?

C'est une association née en 1872 en Alsace et Lorraine occupées, reconnue comme établissement d'utilité publique en 1906 ; l'association nationale a trois missions bien définies :



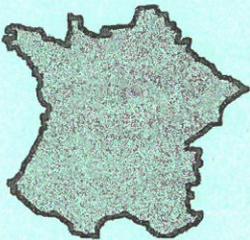
- conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France, tout au long de son histoire, ou qui l'ont honoré par de belles actions ;
- veiller et participer à l'entretien de leurs tombes ainsi que des monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger ;
- transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

Non politisé, non revendicatif, distinct des associations d'anciens combattants, mais coopérant avec elles dans le cadre d'une convention, veillant au bénévolat de ses responsables et à la rigueur de sa gestion, le "SOUVENIR FRANÇAIS" se renouvelle sans cesse ; il est fier de son passé, vigilant quant à son efficacité présente et confiant en son avenir, puisque sa triple mission n'est pas limitée dans le temps.

Quelles sont ses réalisations annuelles ?

Au niveau national et international chaque année :

- il entretient, rénove et fleurit plus de 100 000 tombes,
- il restaure près de 100 monuments,
- il réalise quelque 40 stèles et monuments commémoratifs,
- il organise des visites scolaires sur les lieux de mémoire.



A titre indicatif voici son action dans le seul canton de BACCARAT pour la période de 2000 – 2001 :

- la translation d'une tombe d'un soldat au cimetière de MIGNEVILLE,
- la recherche pour une prise en compte de deux compagnons dans notre secteur,
- l'étude du déplacement et de la rénovation du monument de 1870 situé derrière le Collège de Baccarat,
- la rénovation d'une tombe à BERTRICHAMPS,
- le projet de déplacement d'une plaque commémorative à MONTIGNY,
- le soutien à l'érection d'une stèle aux fusillés route de VENEY par le GMA Vosges,

- la mise en place d'une bande dessinée "Histoire d'une famille Française" dans les établissements primaires et le Collège,
- l'aide apportée aux 62 élèves du Collège de Baccarat lors de leur voyage en Normandie les 19, 20 et 21 avril, leur permettant de visiter les sites et musées du débarquement.

Quelle est son organisation ?

- un conseil d'administration, de trente membres,
- un bureau national de 8 membres tous administrateurs,
- un délégué général par département et dans une quarantaine de pays étrangers,
- un comité dans chaque canton,
- des membres actifs, bienfaiteurs ou titulaires,
- une centaine de groupement affiliés.



VOUS AUSSI VOUS POUVEZ NOUS AIDER DANS NOTRE ACTION. ADHEREZ AU SOUVENIR FRANÇAIS.

Cela est simple, il vous suffit de contacter :

- soit le Président du Comité du Canton de BACCARAT :
Monsieur Michel GEORGES

1, rue du Petit Paris
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE
☎ 03.83.71.43.79

- soit le Délégué de la Commune de THIAVILLE SUR MEURTHE
Monsieur Michel POIREL

1, rue des Vosges
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE
☎ 03.83.71.41.09



Vous pouvez devenir :

- membre titulaire avec une cotisation annuelle minimum de 10 F,
- membre bienfaiteur avec une cotisation annuelle minimum de 50 F
(Pour tous versements égaux ou supérieurs à 100 F un reçu destiné au service des impôts vous sera adressé).

Vous pouvez aussi si vous le désirez déposer le coupon joint au secrétariat de la Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE, le Président ainsi que le Délégué appartenant au Conseil Municipal de la Commune.

**ENSEMBLE AIDONS LE "SOUVENIR FRANÇAIS" ET
SOUTENONS SON ACTION**



COUPON D'ADHESION AU SOUVENIR FRANÇAIS

Membre titulaire (minimum 10 F)

Membre bienfaiteur (minimum 50 F)

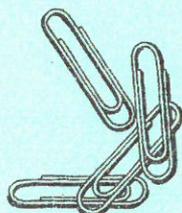
Nom :

Prénom :

Adresse :

Somme :

Signature

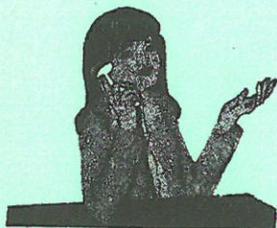


CENTRE MEDICO SOCIAL

Depuis la fin du mois de juillet 2001, Madame Isabelle MARCELLOT, Assistance Sociale à BACCARAT, est remplacée par Madame Edwige FLECHEUX, également Assistante Sociale.

Elle est joignable au Centre Médico-Social de Baccarat, Marc Municipal P. Michaut. ☎ 03.83.75.10.72.

Madame MARCELLOT intègre le Territoire d'Actions Médico Sociales du Lunévillois.



OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage des objets ménagers encombrants aura lieu le 14 novembre 2001. Merci de sortir les objets la veille au soir.

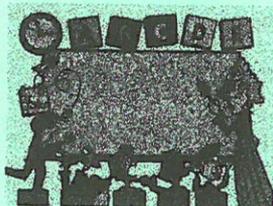


ECOLE : BIENVENUE

La nouvelle équipe enseignante est en place depuis la rentrée. Elle est constituée de :

- Mlle Carole MAZOYER, Directrice ayant en charge le CP, le CE1 et le CE2,
- Mlle REMY Sandrine ayant en charge la maternelle,
- Mlle JOIGNY Stéphanie ayant en charge le CM1 et le CM2.

Nous leur souhaitons une très cordiale et très chaleureuse bienvenue et des relations excellentes avec les parents d'élèves de nos deux communes.



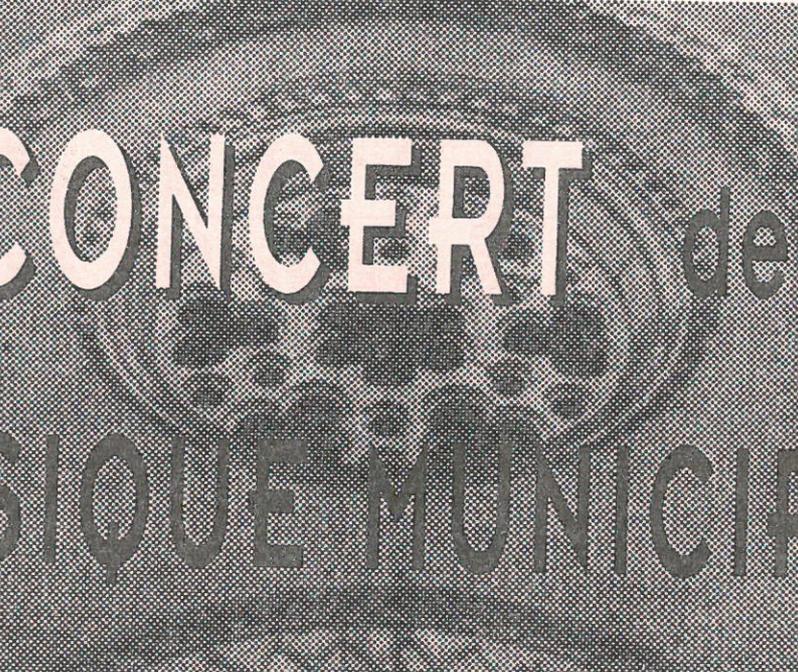
CONTENERS

Merci de bien vouloir mettre les bouteilles en verre dans le conteneur à verre et non pas à côté dans des sacs, cartons quand il reste de la place dedans.

Par ailleurs, un conteneur spécial est prévu au cimetière pour les déchets imputrescibles (pots plastiques, fleurs artificielles) qui sont ensuite collectés par le ramassage des ordures ménagères, les autres déchets étant évacués sur le dépotoir communal.



Directeur : Michel JACQUEL
 Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



CONCERT de la
MUSIQUE MUNICIPALE
de **RAON-L'ÉTAPE**

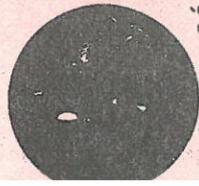
VENDREDI 19 Octobre
à 20H45

à l'église de **THIAVILLE**

Dirigé par : Mr Philippe GAUDEL

Entrée Gratuite

Rencontre avec Lunéville et le Lunévillois



Terre de contraste entre la haute technologie et la sérénité du monde rural, mar-

quée par les stigmates de nombreux conflits armés durant les siècles, fière de son histoire qui a fait d'elle l'un des carrefours européens de l'Antiquité jusqu'à nos jours, la région de Lunéville et de Saint-Nicolas de Port s'offre à vous dans ce film vidéo de 46 minutes qui vous fera découvrir ses richesses parfois méconnues.

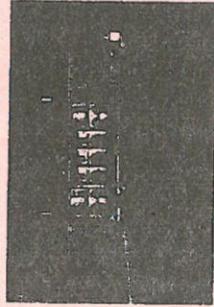


Pour en disposer, commandez-la dès aujourd'hui à :

**Association "Les Amis du Livre"
Mairie - 54122 FONTENOY-LA-JOÛTE**

Prix unitaire TTC Franco de port : 8,99 € - 59 FF

Règlement à joindre à votre commande



Des sources d'Hercule à Deneuvre, en passant par le Château Médieval de Blâmont, du Mémorial du Maquis du Viombois à la Basilique de St-Nicolas-de-Port, des Salines industrielles de Dombasle-sur-Meurthe à la fromagerie d'Herbéviller, du Pôle des Sports Mécaniques au Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte, cette flânerie dans la région de Lunéville - St-Nicolas-de-Port sera pour vous un appel à la découverte ou à la redécouverte de son patrimoine et de ses richesses.

Cette vidéo sera également un excellent souvenir pour les visiteurs de passage ou un cadeau pour des visiteurs à venir.



BON DE COMMANDE

NOM
Prénom
Adresse
Code postal
Ville

commande exemplaire(s) de la cassette
VHS - SECAM

Rencontre avec Lunéville et le Lunévillois

au prix unitaire TTC Franco de port de 8,99 € - 59 FF
soit un total de TTC.

et règle par chèque ci-joint libellé au nom de
l'Association des Amis du Livre à adresser à

**Association "Les Amis du Livre"
Mairie - 54122 FONTENOY-LA-JOÛTE**

**sur une idée de
François GUILLAUME**

avec le concours des Amis du Livre
et le soutien du Conseil Régional de Lorraine



Lorraine
conseil régional

Réalisation André MAGGI
Reproduction interdite - Droits Réservés
Copyright Les Amis du Livre - Mai 2001



FAGNOUX COMMUNAUTE FRONTALIERE (suite)

LES EMPLACEMENTS DU BATTANT

Le battant étant actionné par une roue devait se trouver au pied d'une chute d'eau artificielle.

Le premier était situé sur une dérivation du ruisseau des Grands Fins actuellement disparue et dont on trouve l'emplacement sur le premier plan cadastral (cf : extrait du plan).

Il fut donc ruiné pour la commodité de la Forge de Fagnoux et dut être reconstruit à un autre endroit.

Le second battant était situé, d'après André BIETRY, en contrebas de la route de Thiaville à Sainte-Barbe qui ne fut construite qu'en 1882. Un canal de dérivation qui longeait la route actuelle, à l'époque chemin rural, amenait l'eau des Etangs Coltat sur la roue.

Ce battant fut remplacé par la scierie de Sénimont où travaillaient au 18^e siècle des gens de Fagnoux, notamment Sébastien Martin.

Cette scierie a disparu. A quelle époque ? Encore un mystère de Fagnoux.

LA FORGE

Elle prit l'emplacement du battant, le lieu dit : A la Forge rappelle son existence mais nous ne connaissons pratiquement rien sur cet établissement :

1) 607 : « qu'il en soit fait aucun arpentage et mesurage sinon quelques contrées desdits Bois en notre Chatelenie de Rambervillers que nous aurions fait faire depuis quelques années pour les Bois que nous aurions destinés aux forges qui vouloient être en notre chatelenie de Baccarat »

(Extrait de la reconnaissance des forêts de 1 607-AD Vosges G2 554)

Rappelons que l'Evêque de Metz a la même époque fit installer en 1 607 une forge à Bertrichamps sur un canal de dérivation de la Meurthe (à l'emplacement du restaurant de l'Ecurie) qui périclita rapidement et vraisemblablement la forge de Fagnoux subit le même sort. Encore un mystère à Fagnoux.

LE CHAUFOUR DE FAGNOUX (FOUR A CHAUX)

1 632 Extrait du compte de la Gruerie de Rambervillers :

« Bois pour chauffour

Encor vendu au sieur Mar ? demt a fagnou du bois audt L'Embeibouxa pour faire d'un
Chaufour au prix que dessus XXFr (20 Francs)

Le prix que dessus est celui du bois vendu pour le Chauffour de Ménarmont pour 14
pièces de Chesne.»

(AD des Vosges G 2 647)

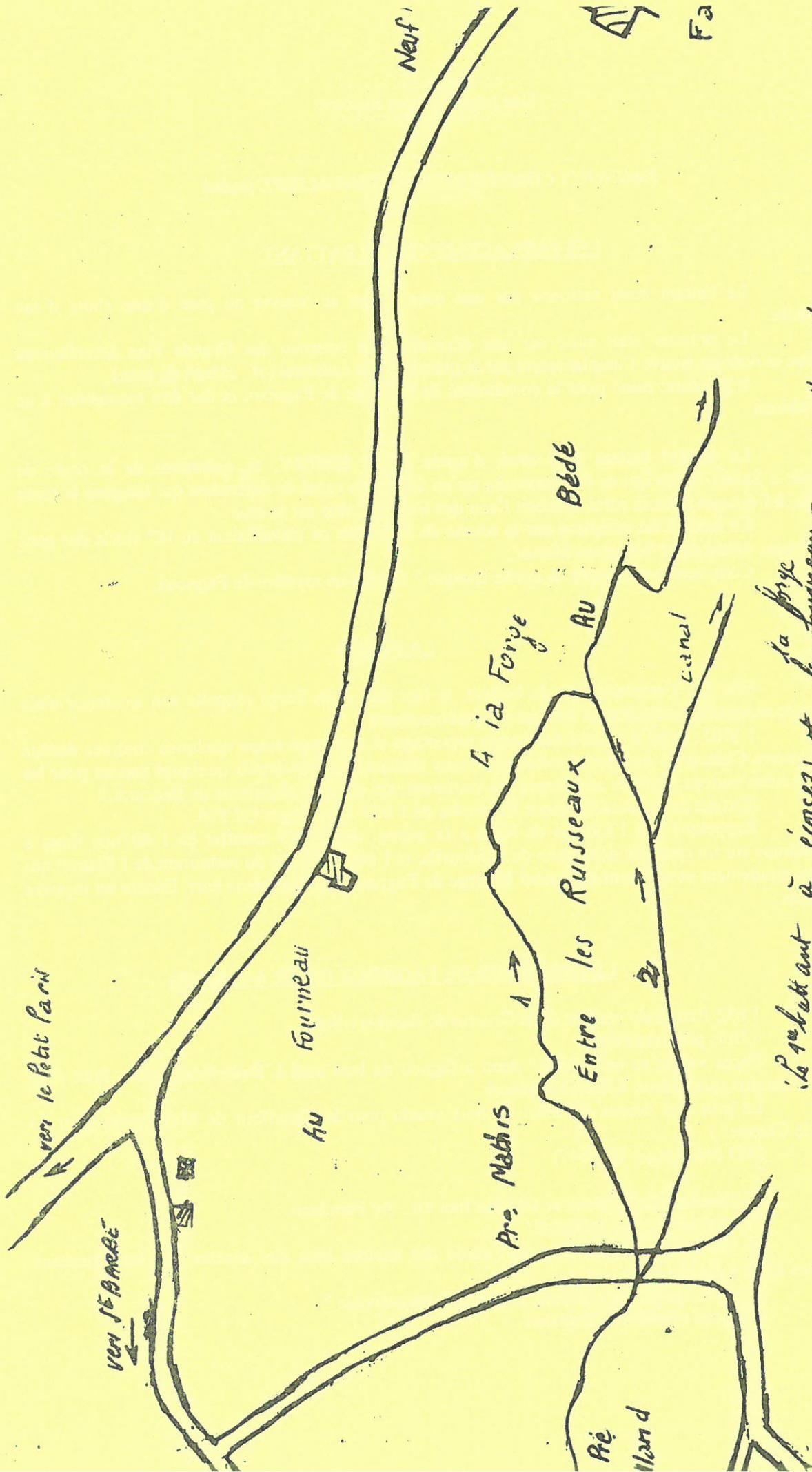
Le chauffour de Fagnoux se trouvait lieu dit : Au Fourneau.

Cf : extrait du plan cadastral.

M. GEORGEL, spécialiste de l'étude des anciens lieux dits déclare que les fourneaux étaient les fours à chaux.

A quelle époque ce chauffour a-t-il cessé ses activités ?

Nouveau mystère de Fagnoux.



Le 1^{er} habitant à (encre) et la forge
 a traversait sur la branche 1 ~~à~~ ^{supérieure} ~~actuellement~~